

Le magazine mensuel
de Nouvoitou

L'écho des moulins

www.nouvoitou.fr

Décembre 2018 / n°109



Arbre de la laïcité

Symboisant la loi du 9 décembre 1905
relative à la séparation des Églises et de l'État



LAÏCITÉ

Une valeur que nous défendons



MARCHÉ DE NOËL

Le programme



NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

»»» P. 02 VIE MUNICIPALE

- 02 > Permanences
- 02 > Autorisations et permanences d'urbanisme
- 03 > Édito du maire
- 04 > Retour en images sur
« Nouvoitou dans la Grande Guerre »
- 05 > Inauguration de l'arbre de la Laïcité
- 05 > Vœux du Maire
- 05 > Agenda 2019



»»» P. 07 INFOS COMMUNALES

- 06 > Marché de Noël
- 06 > Une idée de cadeau
- 07 > Sortie de résidence
- 07 > Médiathèque « Pré en bulles »
- 07 > Complémentaire Santé
- 08 > Restaurant scolaire
- 08 > Animation Enfance-Jeunesse
- 08 > Listes électorales
- 09 > La loi Labbé
- 09 > La vignette Crit'air

Som- maire

»»» P. 09 VIE ASSOCIATIVE

- 10 > Demande de subvention
- 10 > Judogi Club
- 10 > A.P.E.L. Saint-Martin
- 11 > JSN Athlétisme
- 11 > A.P.E. du Chêne Centenaire
- 11 > Téléthon 2018



»»» P. 12 À VOTRE SERVICE & AGENDA DE DÉCEMBRE

À noter

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Chaque samedi de 10h à 12h - sur rendez-vous.

PERMANENCE DES ADJOINTS

Chaque samedi de 10h à 12h - sur rendez-vous.

PERMANENCES D'URBANISME

• Instructeur au service Droits des Sols de Rennes Métropole et Architecte Conseil : **lundi 18 décembre de 9h30 à 12h** (prendre rendez-vous au préalable en Mairie au 02 99 37 65 17).

AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire et déclarations préalables accordés entre le 23 octobre et le 20 novembre 2018 :

- Fabien Levacher, 2 rue des Forgerons : modification de façade
- Christophe Balluais, 3 rue des Lavandières : extension maison individuelle

Crédits photos :

Mairie, Associations de Nouvoitou,
Peter Arahamian-resp1200,
Didier Gouray

Directeur de la publication :
Jean-Marc Legagneur, Maire

Déléguée à la communication :
Sylvie Panaget, Conseillère

Création/mise en page :
Diabolo, le studio graphique
d'Imprim'Services

Impression :
Bémo Graphic Imprimeur

Le mot du Maire



Une Métropole solidaire



Deux excellentes décisions en faveur des communes viennent d'être prises par les élus de notre Métropole sous l'impulsion du Président : la mise à disposition d'une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros pour accompagner les communes pour le financement des investissements liés à une mise en œuvre du plan local de l'habitat conforme au cadre contractuel, et une ouverture dès 2018 sur une augmentation de la dotation de solidarité versée aux communes (selon leur richesse). Il faut préciser que cette dotation était figée depuis 2003.

Depuis le début de notre premier mandat, nous avons posé à plusieurs reprises la question de la non contribution de la Métropole au niveau des investissements résultant de la croissance démographique des communes en lien avec le PLH et notre incompréhension face au blocage du montant de la DSC. Nous pouvons donc aujourd'hui être satisfaits de cette décision qui devrait donner un nouveau souffle aux investissements communaux et donner un peu plus de souplesse à nos budgets de fonctionnement.

Cette ouverture à l'accompagnement financier des communes est un geste fort qui vient compléter les effets aujourd'hui positifs du transfert de la voirie et des réseaux des communes vers la Métropole.

En parallèle, le volet de la loi ELAN, récemment votée, cible la revitalisation des centres-villes et du cadre de vie avec pour objectif de donner aux élus de nouveaux moyens pour redynamiser leurs centres. Les dispositions prises par la Métropole viennent donc conforter ce nouveau texte de loi. Reste bien entendu à étudier les modalités d'éligibilité et de financement.

Cette dynamique s'appuie sur le bon sens et sur la prise de conscience que la construction des métropoles ne peut se faire qu'en intégrant et en projetant l'aménagement de chacune de ses communes dans un cadre équilibré et respectueux du contexte lié à l'intercommunalité. Les grands travaux sont nécessaires (Palais des Congrès, secteur Gare, Grande salle de spectacle...) voire indispensables comme le métro, et nous les soutenons, mais notre attractivité, notre équilibre social et économique ne peut se concrétiser que dans un schéma de développement corrélé et équitable des communes qui constituent la Métropole.

Cette nouvelle donne nous permet de confirmer notre plan d'investissement pour les prochaines années (nouvelles classes, rénovation de la salle des sports, nouveaux espaces d'activités au parc des sports, construction d'un nouvel ALSH). Nous respectons nos engagements, il n'y aura pas de nouveaux projets liés à ces opportunités, notre objectif étant d'utiliser ces nouvelles recettes pour consolider notre équilibre financier, en limitant l'emprunt et sans augmenter les impôts.

Quelques bonnes nouvelles que je souhaitais vous communiquer et montrer ainsi que l'espoir d'une société meilleure reste possible. En travaillant ensemble, en s'écoutant, en jouant la carte de la solidarité, nous pouvons faciliter la construction d'un avenir plus serein et plus juste.

Je vous souhaite un excellent Noël.

**Bien cordialement,
Jean-Marc Legagneur, Maire.**

Retour en images sur...

« NOUVOITOU DANS LA GRANDE GUERRE »

JEUDI 8 ET VENDREDI 9 NOVEMBRE
Médiathèque

Médiation en présence d'un descendant de poilu de Nouvoitou, Yves Levilain, auprès de 5 classes de Nouvoitou, 1 classe de Servon-sur-Vilaine et des résidents du Parmenier : 3 personnes âgées et près de 130 élèves



VENDREDI 9 NOVEMBRE
À 20h30 - Médiathèque

Soirée lectures « Les carnets de guerre d'un Nouvoitouzien » par le comédien Théophile Choquet : 61 personnes



SAMEDI 10 NOVEMBRE
À 14h30 - Mairie

Projection du documentaire « D'Ar Ger, les Bretons et la Grande Guerre » : 36 personnes



DIMANCHE 11 NOVEMBRE
À 10h30

Commémoration officielle, défilé, lectures de lettres de poilus nouvoitouciens par les enfants du CME autour de la stèle commémorative, verre de l'amitié en médiathèque autour de l'exposition avec prestation de 3 enfants nouvoitouciens du SUET pour un moment musical : 150 personnes

Coup d'œil sur...



LAÏCITÉ : UNE VALEUR QUE NOUS DÉFENDONS !

Nous vous invitons à être présents le **vendredi 7 décembre 2018 à 16h45**, sur le parvis de la Médiathèque pour inaugurer le nouvel emplacement de l'arbre de la Laïcité. Votre présence sera la meilleure manière de montrer l'attachement aux valeurs de laïcité.

« La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions ».

« La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir ».

Nous comptons sur vous !



Vœux du Maire

M. le Maire, Jean-Marc Legagneur, et le conseil municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux de la nouvelle année **le vendredi 18 janvier 2019.**

Tous les habitants sont cordialement invités à se rendre à **la salle Le Bocage à 20h.**

La cérémonie sera suivie d'un apéritif.



PROGRAMME

- 16h45, sur le parvis devant la Médiathèque
Jean-Marc Legagneur « coupera le ruban »
- 17h-18h, à la Médiathèque
Débat sur la Laïcité
- 18h15
Pot de l'amitié

AGENDA 2019

Nous avons le plaisir de vous offrir, avec cet Écho des Moulins, l'édition 2019 de l'agenda de Nouvoitou. Nous espérons qu'il vous sera utile pour noter vos rendez-vous tant professionnels que privés. Vous y retrouverez les coordonnées des artisans, commerçants et entreprises de notre commune, des informations sur les différentes associations, les différents services disponibles sur Nouvoitou...

Nous y avons apporté le meilleur soin pour que celui-ci soit le plus complet et le plus pratique possible. Nous remercions chaleureusement les entreprises, artisans et commerçants ayant pris un encart publicitaire. C'est grâce à leur soutien que nous pouvons éditer gracieusement cet agenda et vous l'offrir.

Sylvie Panaget, conseillère déléguée à la Communication



Fêtes de fin d'année à Nouvoitou

MARCHÉ DE NOËL

Le père Noël donne rendez-vous aux enfants le **vendredi 21 décembre** à 16h45 sur le parking du Mail (derrière la Mairie). Ce sera l'occasion pour eux d'accompagner le père Noël jusqu'à la place Haute où se tiendra le traditionnel marché de Noël, organisé par le comité des fêtes, les associations des parents d'élèves des écoles du Chêne Centenaire et de Saint-Martin, en partenariat avec la Municipalité.

Des stands seront installés place Haute de 16h30 à 19h. Le comité des fêtes vous proposera vin chaud, châtaignes grillées et diverses friandises qui vous réchaufferont. Les deux associations des parents d'élèves ainsi que les commerçants du bourg tiendront également des stands de restauration et d'animation. Fort de son succès

l'année dernière, l'animation de sculptures de ballons sera à nouveau proposée par l'association Graine d'Arts.

Les particuliers ou associations désireux de participer à cette fête de Noël peuvent contacter le comité des fêtes : comitedesfetesnouvoitou@sfr.fr



Nous attendons de pied ferme le père Noël pour une prise de photos avec les enfants !



Un concours de dessins (thème libre) sera organisé pour les enfants jusqu'à 7 ans. Les dessins (identifiés) seront à déposer dans une boîte installée au pied du sapin sur la place Haute à partir **du mardi 18 décembre jusqu'au jeudi 20 décembre à 20h.**

Dominique Langanné, Adjoint à la culture et vie associative



UNE IDÉE DE CADEAU

**Noël approche,
vous cherchez une idée de cadeau ?**

Offrez le livre « Nouvoitou, un nom, une histoire », en vente au prix de 15 € en Mairie et à la Médiathèque « Pré en bulles ». Vous serez certain de faire plaisir...



Coup de projecteur

SORTIE DE RÉSIDENCE « LA MÉTHODE FOWLEY »

Vendredi 21 décembre

À 14h30 - Salle Le Bocage

Par la Compagnie Wonder Foule

Mise en scène : Jean Lucas et Maud Jégard

Gratuit - Tout public - Durée : 50 minutes

La Cie Wonder Foule, créée par Catherine Macé et Pierre Bonnaud, deux artistes issus du bassin rennais, a été accueillie à Nouvoitou pendant près de trois semaines réparties tout au long de l'année 2018, afin de peaufiner leur spectacle « La Méthode Fowley ». Ce spectacle avait été présenté pour la première fois dans le cadre du « Weekend à la rue » 2017 à Chantepie et une rencontre s'est tenue cet été entre l'équipe artistique et les enfants de l'ALSH Enfance de Nouvoitou.

Afin de clôturer leur installation sur la commune, la Cie Wonder Foule vous propose d'assister à une sortie de résidence autour de « La Méthode Fowley ». Séance proposée aux classes de cycle 3 des écoles de Nouvoitou ainsi qu'à toutes les personnes désireuses de découvrir l'univers burlesque de ce duo haut en couleur !



LA MÉTHODE FOWLEY

« Constance Fowley est professeure de chant d'origine britannique. Le public est sa chorale, le chant : sa mission. Jacques est l'assistant et le plus grand fan de miss Fowley. De fil en aiguille, ils embarquent le public dans un cours de chant interactif et délirant, avec pour objectif d'atteindre l'harmonie collective.

Une véritable chorale publique, une écriture ciselée, des personnages clownesques, des séquences de chant collectif, des exploits burlesques, des catastrophes hilarantes, le tout saupoudré d'une poignante humanité... C'est la Méthode Fowley. »

PRATIQUE

Inscriptions auprès de Nicolas Rausch au 02 23 37 09 89 ou vieassociative@nouvoitou.fr

UNE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Nouvoitou propose une offre de complémentaire santé pour les habitants de la commune, afin que personne ne soit exclu de la couverture santé complémentaire pour des raisons financières.

Le conseiller de Solimut, David Devallée, est à votre disposition pour vous renseigner et vous permettre de comparer les garanties et cotisations de votre complémentaire santé actuelle avec celles proposées par Solimut (sans aucune obligation d'adhésion).



Prochaine permanence :
jeudi 6 décembre
de 9h30 à 12h en Mairie.

PRATIQUE

Prendre rendez-vous au préalable auprès de

M. Devallée au 09 77 425 525

Pour tous renseignements : CCAS 02 99 37 65 12

Médiathèque «Pré en bulles»



VENEZ JOUER

Du 5 décembre au 5 janvier



Fermeture exceptionnelle
La médiathèque sera fermée au public le samedi 29 décembre.

Des jeux de construction prêtés par le magasin « La poule à pois » seront à votre disposition pendant un mois dans l'espace culturel de la médiathèque. Venez en famille, c'est gratuit.

Sur les heures d'ouverture de la médiathèque.

PRATIQUE

Médiathèque : 02 99 37 94 71

mediatheque@nouvoitou.fr

Zoom sur...

RESTAURANT SCOLAIRE ON DÉGUSTE

La commune a relancé une consultation pour l'approvisionnement en denrées alimentaires du restaurant scolaire. Préparée par Anthony Dugas et Léopold Michel, l'une des étapes de cette démarche consiste en une dégustation ayant pour objectif d'attribuer une note sur la qualité de certains produits, qui seront utilisés pour la préparation des repas.

Nous remercions les enfants du CME (Amalya Grange, Emy Poulard, Steven Georgeault, Anaëlle Madigou), les parents d'élèves (Hervé Bellamy-Bonneville, Aurélie Georgeault), les élus (Nicole Poupard, Danielle Coppin,



Marie-Paule Anger, Maryvonne Cardinal), pour leur participation à la dégustation qui s'est déroulée le 7 novembre dernier.

Elle s'est passée dans une ambiance conviviale et... studieuse, l'objectif étant d'évaluer la qualité des différents échantillons proposés par les candidats.

Animation Enfance-Jeunesse



LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Les ALSH Enfance et Jeunesse seront ouverts les **mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2019**. Les programmes d'activités seront disponibles et les inscriptions seront ouvertes à partir du 3 décembre, et ce jusqu'au 17 décembre pour l'Enfance (Au-delà de cette période, toute inscription se fera en fonction des places vacantes).



PRATIQUE

ENFANCE :

Émilie Urien ou Stelvenn Blanchet au 06 16 68 10 13 ou animationenfance@nouvoitou.fr

JEUNESSE :

Mehdi Brégère au 06 16 68 13 03 ou m.bregere@nouvoitou.fr

Listes électorales Nouvelles modalités d'inscription

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2019, la date limite d'inscription au 31 décembre de l'année précédant une élection n'existera plus et il sera possible de s'inscrire toute l'année, et ce jusqu'à 6 semaines avant le 1^{er} tour d'une élection.

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au samedi 30 mars au matin.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- une pièce d'identité attestant de la nationalité (carte d'identité ou passeport en cours de validité),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau...)



Les jeunes qui ont 18 ans seront inscrits automatiquement sur les listes sans aucune démarche particulière, si le jeune a bien effectué son recensement citoyen à 16 ans. Si ce n'est pas le cas, il faut se renseigner en Mairie.



La Loi LABBE

POUR UNE RÉDUCTION DES PESTICIDES EN FAVEUR DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Les produits phytosanitaires communément appelés « pesticides » sont des produits chimiques destinés à la protection des végétaux contre les parasites, champignons, mauvaises herbes et insectes.

Leur utilisation présente un risque pour l'environnement car leurs substances peuvent ruisseler et se retrouver en quantité importante dans nos cours d'eau. Leur usage présente également des risques pour la santé humaine (cancers, intoxication...).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Loi Labbé est entrée en vigueur.

Les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Quels impacts pour les particuliers ?

La vente en libre-service des pesticides chimiques de synthèse n'est plus autorisée. Ces produits doivent désormais être délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. Les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette loi.

À partir du 1^{er} janvier 2019, la vente de pesticides chimique de synthèse sera tout simplement interdite aux particuliers et donc leur usage dans vos parcelles privées, ainsi que leur stockage. Toutefois, les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne seront pas concernés par cette loi.



Il est possible de se passer des pesticides en choisissant de nouvelles variétés de plantes cultivées résistantes aux maladies et en optant pour un désherbage manuel ou thermique.



La vignette Crit'air

POUR CIRCULER EN CAS DE POLLUTION



Depuis le 1^{er} octobre 2018, il faut avoir la vignette Crit'Air sur son pare-brise pour circuler intra rocade lors des épisodes de pollution importants. Pour accompagner cette mesure initiée par l'État, Rennes Métropole propose un Pass transports en commun pendant ces épisodes.

LA VIGNETTE CRIT'AIR

Lors des épisodes de pollution importants, tous les véhicules - voitures, poids lourds, deux-roues motorisés - doivent être munis de la vignette Crit'Air pour rouler intra-rocade. Les plus polluants n'y sont pas autorisés. Cette mesure peut être activée sur décision préfectorale depuis le 1^{er} octobre 2018. Elle ne concerne pas le trafic sur la rocade ni sur les axes routiers à l'extérieur de la rocade.

La vignette Crit'Air, de couleur différente selon l'âge et la motorisation (plus ou moins polluante) du véhicule peut être obtenue depuis le site Internet <https://www.certificat-air.gouv.fr/>. Elle coûte 3,62 €. Le formulaire de demande de vignette peut aussi être obtenu à la préfecture.

LE PASS QUALITÉ AIR, C'EST QUOI ?



Il s'agit d'un titre de transport en commun valable toute la journée (soit d'environ 5h à 1h du matin le lendemain) sur l'ensemble du réseau STAR (métro, bus, parcs relais) et du service Handistar pendant les épisodes de pollution importants.

Son tarif est de 1,50 € par jour (en période habituelle le Pass 1 jour classique coûte 4,10 €), disponible dans les stations de métro, aux agences commerciales et directement auprès des conducteurs de bus STAR.

Initié par Rennes Métropole, le Pass Qualité Air peut être mis en œuvre dès à présent si une alerte pollution est déclenchée.

Ce ticket à 1,50 € par jour sera disponible tout le temps que durera l'alerte pollution.

PRATIQUE

Plus d'informations sur le nouveau dispositif départemental :

<http://www.illevilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacementet-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air>



Du côté des associations

A.P.E.L. ÉCOLE SAINT-MARTIN



L'heure de la rentrée a sonné à l'école Saint-Martin ! Après l'organisation de notre pique-nique convivial, début septembre, dans le champ derrière l'école où le soleil était au rendez-vous, la traditionnelle fabrication de jus de pommes a eu lieu.

Comme chaque année, nous avons ramassé dans les vergers de M. Biauasse et M. Allain et mis en sac pas loin de 500 kg de pommes. L'après-midi même, nous nous sommes rendus à Breteil, à la baraque à jus, « la ferme de Marcus », afin de fabriquer pas loin de 400 bouteilles de jus de pommes pasteurisés, commercialisées au prix de 2 € la bouteille.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour finir l'année 2018, un goûter de Noël pour les enfants sera organisé par l'APEL et l'équipe éducative, avec la venue du Père Noël le vendredi 21 décembre (matin). Les résidents du Parmenier, les assistantes maternelles

et les parents d'enfants en bas âge sont invités à venir partager ce moment convivial.

Nous serons également présents au marché de Noël, à partir de 16h30 ce même jour, sur la place Haute et nous vous proposerons divers objets à vendre (Bocaux SOS Pain d'épices, jus de pommes, chocolats de Noël, fabrications artisanales...) de bonnes idées de cadeaux pour les fêtes à venir.

Enfin, nous vous invitons d'ores et déjà à conserver vos prospectus, catalogues, annuaires, journaux, magazines... puisque la benne à papier sera de retour à l'école courant 2019.

PRATIQUE

apel.saintmartin@yahoo.com - www.ecole-saintmartin-nouvoitou.fr
facebook.com/apelsaintmartinnouvoitou

**Nous vous
souhaitons de
très belles fêtes
de fin d'année !**

JUDO GI CLUB

Samedi 10 novembre a eu lieu une compétition de Judo organisée par le Judogi Club de Nouvoitou.



Cet évènement a été un réel succès pour le club. En effet, 95 jeunes judokas et judokates de 6 à 11 ans, venus des clubs de Nouvoitou, Vitré, Noyal-sur-Vilaine et Romagné, ont participé à la compétition.

Les participants, les enseignants, les bénévoles et les différentes familles présentes durant cette animation ont partagé cet après-midi autour des valeurs de notre sport. Félicitations aux jeunes compétiteurs qui ont pratiqué un judo de qualité dans une ambiance conviviale.

On vous attend nombreux aux prochains événements du Judogi Club pour, à nouveau, se réunir autour de notre passion.

ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION



Vous êtes membre dirigeant d'une association nouvoitoucienne, vous pouvez déposer une demande de subvention auprès de la Mairie. Le dossier est à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture ou à télécharger sur le site internet de la commune. La demande de subvention devra être impérativement parvenue à la Mairie **avant le samedi 5 janvier 2019 au plus tard**. Les demandes reçues postérieurement à cette date ne seront pas examinées.



JSN ATHLÉTISME PLUS DE 500 COUREURS POUR LA 3^{ème} ÉDITION DU TRAIL

Le dimanche 21 octobre avait lieu la 3^{ème} édition du « Neveztell Trail ». Pas moins de 500 coureurs adultes et de 110 enfants sont venus participer à l'une des courses proposées par la JSN Athlétisme. Cette affluence est à la hauteur des espérances de l'association qui a pu compter sur près de 100 bénévoles pour accueillir l'ensemble des coureurs.

Cette année, l'équipe organisatrice souhaitait redynamiser l'épreuve avec des parcours inédits et une course de 6 km exclusivement féminine.

À noter qu'une coureuse sur quatre était de la commune sur cette épreuve. Sous un soleil radieux, le sport et la bonne humeur ont rythmé la journée.

La JSN s'est inscrite dans une démarche solidaire en s'associant à l'**Aide aux Jeunes Diabétiques**, association

pour laquelle elle reversera un chèque de 500 €.

La JSN Athlétisme et l'ACHV remercient l'ensemble des coureurs, la municipalité, les propriétaires, les sponsors, les bénévoles et tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cet événement.

Le rendez-vous est pris pour le 20 octobre 2019.



TÉLÉTHON 2018

La faible participation de bénévoles aux réunions de préparation des animations pour le week-end Téléthon fixé les 7 et 8 décembre fait que nous n'aurons pas ce 8 décembre 2018 d'animations locales à Nouvoitou. Cela ne vous empêchera pas de soutenir le Téléthon qui a besoin de vous. Comme le dit Pascal Obispo, parrain du Téléthon 2018 « **Grâce à vous, des maladies ont été vaincues, mais d'autres restent à vaincre. Je compte sur vous** ».



A.P.E. CHÊNE CENTENAIRE MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 21 décembre, l'APE Chêne Centenaire sera présente au marché de Noël organisé par la Mairie de 16h à 19h. Les membres vous proposeront une vente de bougies et de décorations de Noël en attendant le Père Noël...

Les membres de l'APE vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !

PRATIQUE

ape.chenecentenaire@gmail.com

ou sur notre page Facebook

apecolepubliquechenecentenairenouvoitou

Agenda Décembre 2018



» Du 5 décembre au 5 janvier 2019

- Jeux de construction
- 📍 Médiathèque « Pré en bulles »

» Vendredi 7 décembre

- Marché de 16h30 à 19h
- 📍 Place Haute
- À 16h45 / inauguration de l'arbre de la Laïcité
- 📍 Parvis de la Médiathèque

» Lundi 10 décembre

- Goûter de Noël / La Main Tendue
- 📍 Salle Le Tilleul
- À 20h : Conseil Municipal
- 📍 Mairie

» Vendredi 14 décembre

- Marché de 16h30 à 19h
- 📍 Place Haute

» Lundi 17 décembre

- À 20h30 / Vie Libre
- 📍 Salle « Préfa Asso Le Tilleul »

» Mercredi 19 décembre

- Chorale de Noël / Club des Bons Amis
- 📍 Salle Le Tilleul

» Vendredi 21 décembre

- Marché de 16h30 à 19h
- 📍 Place Haute
- De 16h45 à 19h / Animations de Noël
- 📍 Place Haute

» Vendredi 28 décembre

- Marché de 16h30 à 19h
- 📍 Place Haute

» Lundi 31 décembre

- Réveillon de la Saint-Sylvestre / Comité des Fêtes
- 📍 Salle Le Bocage



Les élus et les agents
vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année!

À NOTER EN JANVIER

- Vendredi 18 janvier à 20h
Vœux du Maire - Salle Le Bocage



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mercredi : 8h30 - 12h
Mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
02 99 37 42 71
E-mail : accueilmairie@nouvoitou.fr
Site Internet de la commune : www.nouvoitou.fr

Service Urbanisme

02 99 37 65 17 - urbanisme@nouvoitou.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

CCAS 02 99 37 65 12 - ccas@nouvoitou.fr
Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h. Sur rendez-vous le mercredi matin

Service Enfance-Jeunesse, scolaire et périscolaire

06 16 68 21 45
d.patin@nouvoitou.fr

Service Animation Enfance

Espace rue du Chêne Centenaire
02 99 37 67 86 - 06 23 81 10 13
animationenfance@nouvoitou.fr

Service Animation Jeunesse et Sports

06 16 68 13 03
m.bregere@nouvoitou.fr

Pic&Colég'RAM

2 rue de Vern - 02 23 07 14 58
ram@nouvoitou.fr

Médiathèque

12 rue de Châteaugiron - 02 99 37 84 71
mediatheque@nouvoitou.fr
Mardi : 16h30-18h30 - Mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h30 - Vendredi : 16h30-18h30 - Samedi : 10h-12h30 et 14h-17h
- Pôle multimédia : multimedia@nouvoitou.fr
- Service Vie associative et culturelle :
02 23 37 09 89 - 06 27 15 79 10
vieassociative@nouvoitou.fr

École publique « Le Chêne Centenaire »

02 99 37 42 70
Directrice : Madame Hélène Bruneau

École Privée « Saint-Martin »

02 99 37 40 76
Directrice : Madame Maude Lacarte

Correspondants Presse

- Ouest-France :
Christine Cordon - christinecordon@yahoo.fr
- Journal de Vitré :
Franck Pelhate - envoiinfo@gmail.com

Déchèterie

- Informations : Service Déchets de Rennes
Métropole au 0 800 01 14 31
Collecte des déchets ménagers (bac gris) le lundi à partir de 14h,
Collecte des déchets recyclables (bac jaune) le jeudi, semaine impaire, à partir de 15h
- Saint-Armel au lieu-dit « Les Garmeaux »
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h - Fermée le jeudi après-midi, dimanche et jours fériés

Paroisse

Messe à 9h le mardi et à 9h30 le dimanche (alterné avec Domloup)
Presbytère - 16, avenue Pierre le Treut à Châteaugiron au 02 99 37 40 56

Point Accueil Emploi

(P.A.E.) intercommunal à Vern-sur-Seiche :
02 99 62 99 00
Ouvert au public tous les matins de 9h à 11h30 (sauf mercredi). Sur rendez-vous l'après-midi